

---

## PROCES-VERBAL

### ~ CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020 ~

---

L'an deux mille vingt, le 02 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin de la Maison pour Tous, située Chemin de Carricazart à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 juin 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA.

---

Absents excusés : M. Marc PERRIER, pouvoir donné à M. Michel LAHORGUE.

---

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Mme Marie ROSPIDE est désignée secrétaire de séance.

Mme Emmanuelle DALLET demande à l'assemblée, l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : La fixation du tarif pour le camp multi-activités organisé par le local jeunes du 20 au 24 juillet 2020 à ORDIARP.

✓ L'ensemble des conseillers accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

➤ Intervention de Monsieur Le Maire :

J'interviens spécialement ce soir en début de réunion publique du Conseil Municipal, car je veux rendre publics les faits qui me sont reprochés et pour lesquels j'ai été appelé devant le tribunal le mardi 23 juin 2020. J'y tiens, bien sûr pour tous les habitants de Bassussarry, mais également pour toute l'équipe du Conseil Municipal à qui j'ai fait un exposé dès le mercredi 24 juin 2020.

Je veux donc ce soir vous donner une version plus complète, à savoir la vérité sur les actions qui me sont reprochées.

D'une part, j'étais appelé devant le tribunal en tant que Paul Baudry (gérant de la SARL PMB) et non pas, par rapport à des faits qui concerneraient Bassussarry. Le procureur a requis des peines très lourdes s'appuyant sur une présentation des faits qui n'est pas la mienne.

- Premier fait : nous avons ouvert un compte joint en Espagne à mon nom et au nom de mon épouse, que nous n'avons pas déclaré, d'où les soupçons de blanchiment et de fraude.

- **Oui !** Nous avons ouvert un compte dans une banque Espagnole il y plusieurs années.

Ce compte a été ouvert à nos deux noms et non pas seulement au nom de jeune fille de mon épouse pour dissimuler le compte, comme je l'ai entendu.

- **Oui !** Nous ne l'avons pas déclaré, j'ai été négligeant, j'aurais dû me faire conseiller, je ne pensais pas qu'il fallait le déclarer car il s'agissait de souscrire un emprunt et non pas d'ouvrir un compte pour une opération de placement, loin de là...

En effet, suite à de mauvais résultats de mon ancienne entreprise Aribit Baudry pour des raisons diverses (crise de 2008, impayés impactant, et problèmes de santé), mes conseils locaux m'incitaient vivement à déposer le bilan, ce qui revient en quelque sorte, à effacer et ne pas payer la dette.

Avec mon épouse, nous nous y sommes opposés par principe, nous voulions préserver les emplois de l'entreprise (une quinzaine) et payer les dettes avec nos fonds personnels.

Pour ce faire, nous devions emprunter à titre personnel.

Malheureusement en France, cela était impossible du fait de la possibilité qui nous était offerte, de déposer le bilan, ce qui nous était rappelé et proposé à chaque fois. C'est la raison pour laquelle nous avons emprunté 150.000€ en Espagne.

Certes la facilité aurait été d'écouter nos conseils et de déposer le bilan, et aujourd'hui nous aurions plus de 200.000€ en plus sur nos comptes et je n'aurais certainement été appelé devant le tribunal. Sans compter que j'aurais pu conserver une partie de l'héritage de ma défunte mère.

- **Oui !** Ma faute est de ne pas l'avoir déclaré mais pour autant sans aucune mauvaise intention derrière.

- **Deuxième fait** : l'entreprise PMB dont j'étais le gérant est intervenue pour Vinci immobilier de 2013 à 2017 suivant un contrat de conseil.

Je tiens, au préalable, à rappeler qu'elle a cessé toutes activités de conseil, et notamment auprès de Vinci dès lors que j'ai eu la délégation de l'habitat à l'agglomération, c'est-à-dire tout début 2017.

Ce contrat est considéré « bidon », ce que je conteste totalement.

Au travers de la société PMB, j'ai vraiment réalisé un travail sur de nombreux dossiers qui concernaient le Pays Basque et le Sud des Landes. D'ailleurs, comme l'a soulevé judicieusement mon avocate, si vraiment cela avait été un faux contrat, Vinci aurait dû être assigné et être appelé à la barre comme signataire d'un contrat « bidon » : cela n'a pas été le cas, ce qui peut laisser entendre que le contrat a bien été réalisé.

- **Eh bien non !** Je suis accusé de délit d'influence, et prise illégale d'intérêts... Pourtant quand j'étais chef d'entreprise, je répondais légalement à des appels d'offre sur l'ensemble du territoire (excepté Bassussarry) alors que j'étais Maire et Président de la communauté de Communes Errobi. Mes relations étaient les mêmes sans que personne ne trouve quelque chose à redire...

De plus je ne suis jamais intervenu auprès de qui que ce soit pour faire avancer les dossiers durant mon activité avec PMB.

Je me pose une question : où commence et où s'arrête le délit d'influence ?

Et, par conséquent, qu'elles peuvent être les activités professionnelles d'un élu, même si celles-ci correspondent à ses compétences.

Je ne peux accepter le délit d'influence, car je ne l'ai jamais exercé, la seule chose que je reconnais admettre c'est d'avoir accompagné VINCI en conseil, sur un petit dossier situé sur le secteur d'Errobi.

Alors bien sûr, on peut imaginer que je pouvais plus facilement peser sur le dossier que s'il avait été en dehors de ce périmètre, mais j'affirme que cela n'a pas été le cas.

- **Troisième fait** : avoir fait des virements directement de mon compte entreprise vers le compte en Espagne pour rembourser l'emprunt, ou vers nos comptes courants, d'où l'accusation d'abus de bien social.

Ces virements ne mettaient pas en péril la société, ni les éventuelles sommes dues aux créanciers. Ces virements venaient couvrir l'argent que me devait la société PMB. Ils n'étaient pas abusifs, il n'y a donc pas abus de bien social.

Néanmoins, je dois reconnaître que sur ce point j'ai été imprudent. Je n'aurais pas dû procéder comme cela, c'est une erreur de gestion qui n'a pas de conséquences, ni pour la société PMB, ni pour un enrichissement personnel.

- **Quatrième fait** : ne pas avoir déclaré à la haute autorité pour la transparence de la vie publique une somme de 83.668€.

Cette somme correspond au chiffre d'affaire de la société sur les 4 années d'exercice. Je n'avais pas à la déclarer car elle fait l'objet d'un retraitement comptable afin de prendre en compte les différentes charges de la société. Une fois ce traitement fait, les résultats sont à déclarer dans la déclaration des revenus.

Je reconnais cependant une certaine négligence, à défaut de ne m'être pas fait conseiller, j'ai opté pour soumettre la société PMB à un mauvais régime fiscal, le BIC, alors que cela relevait du BNC. Là est ma faute, mineure, mais en aucun cas pour une évaluation mensongère à la Haute Autorité Pour la Transparence de la Vie Publique, cette somme n'avait pas à être déclarée dans ce document.

Voilà les faits !

Certes, comme tout un chacun, je ne suis pas parfait, je reconnais des erreurs :

- dues à une décision, certes louable, mais malheureusement pénalisante,
- dues aussi et par conséquent à une situation financière tendue,
- dues, enfin, à un manque de conseil. Là est ma faute j'aurais dû consulter. Mais rien ne peut justifier tout ce que j'ai pu entendre et lire.

Je n'ai volé personne, je n'ai pas pris d'argent ni aux contribuables ni à l'Etat, je ne me suis pas enrichi, bien au contraire je me suis endetté, à savoir : assumer ses dettes professionnelles alors qu'en France, on peut les annuler... C'est malheureusement très fréquent et c'est permis.

Aucun des reproches qui me sont faits ne concerne l'élu Maire.

La Presse depuis quelques jours a mis à la une le Maire de Bassussarry. Je rappelle que c'est Paul Baudry qui a été appelé à la barre et qu'il n'a pas été jugé : il le sera le 8 septembre...

Cela me fait très mal, bien sûr pour moi et ma famille, mais aussi pour mon équipe municipale et pour Bassussarry.

J'entends des propos incohérents depuis, bourrés d'amalgames pour nous discréditer, moi-même et ma famille.

J'entends même, que j'avais anticipé le coup pour un passage de témoin après les élections : du n'importe quoi !

Aucun de mes colistiers n'était au courant, car je dois vous assurer que, vu les faits commis, je ne pensais pas en arriver là et vivre un tel procès et de tels relais.

Je pensais même naïvement, que ce dossier pouvait être classé. Dois-je servir d'exemple parce que justement je suis Maire, je ne l'espère pas.

Heureusement d'innombrables messages et témoignages de soutien nous ont été adressés à moi-même et à ma famille. Cela nous aide à passer cette épreuve injuste.

Vous êtes nombreux à savoir tout l'amour que je porte à notre commune, j'ai confiance, d'autant plus que mon avocate a parfaitement restitué la réalité à la barre et dans le dossier remis au Président.

Je le rappelle, le jugement n'est pas rendu, c'est très important de le redire, car cela n'est pas compris par tout le monde.

Je resterai Maire de Bassussarry jusqu'au jugement et je prendrai les décisions nécessaires avec ma famille une fois que j'en aurai connaissance, après bien sûr, avoir consulté le Conseil Municipal que je remercie pour son soutien.

J'ai confiance en la justice de notre Pays, je continuerai pendant cette courte période à gérer notre commune avec l'équipe municipale, comme je l'ai géré pendant 25 ans. Et j'espère bien sûr, et de tout mon cœur, au-delà du mois de septembre, pour les années à venir.

En vous remerciant pour votre écoute.

Bien à vous.

## **ORDRE DU JOUR :**

---

### ➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020**

Pour : 22 (dont un pouvoir)  
Abstention : 1 (M. Philippe BIGOTEAU)  
Contre : 0

✓ **Adopté à la majorité**

~~~~~

### ➤ **FINANCES :**

#### **1. Fixation des taux d'imposition 2020 ;**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

En raison de la crise sanitaire, le vote des budgets est repoussé au 31 juillet 2020, cependant les taux d'imposition des taxes locales doivent être votés avant le 3 juillet 2020.

Suite à la décision gouvernementale d'exonérer les foyers de la taxe d'habitation de manière dégressive jusqu'en 2022, le conseil municipal ne vote plus de taux pour cette taxe. Elle reste figée.

Il est proposé au Conseil Municipal, de ne pas augmenter la fiscalité sur l'année 2020, afin de ne pas peser sur les ménages.

Question de M. BIGOTEAU : Comment l'Etat fait face pour rembourser les collectivités du manque à gagner ?

M. BASSIER : C'est un « jeu de chaises musicales » d'écritures fiscales afin de réintégrer une part dans la fiscalité locale.

M. BRESAC : Il faut savoir que lorsque le Gouvernement a pris la décision d'exonérer les ménages de la taxe d'habitation, en 2018, il comptait sur la croissance.

Pour : 23 (dont un pouvoir)  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'Unanimité**

## 2. Vote du Budget primitif 2020 ;

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

Un très gros travail a été effectué par la commission finances. Les finances de la commune sont très saines, et l'on peut remercier M. Claude YAOUANC, adjoint aux finances sortant, et tous les membres du conseil municipal sortant leur gestion. Nous espérons que notre bilan sera aussi bien, voire mieux.

Il est proposé de voter les budgets par chapitre.

### 1) **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL** :

#### **Section de Fonctionnement** :

##### ▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants     | Vote                   |
|-----------|--------------|------------------------|
| Chap. 011 | 557 615.00   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 012 | 638 000.00   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 022 | 3 300.00     | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 023 | 1 382 545.92 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 042 | 94 485.92    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 65  | 319 620.52   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 66  | 26 681.51    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 67  | 2 000.00     | → Adopté à l'unanimité |

##### ▪ Recettes :

| Chapitres | Montants     | Vote                   |
|-----------|--------------|------------------------|
| Chap.002  | 278 092.69   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 013 | 71 000.00    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 70  | 9 400.00     | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 73  | 1 420 616.00 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 74  | 169 852.00   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 75  | 1 075 258.18 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 76  | 30.00        | → Adopté à l'unanimité |

### **Section d'investissement :**

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants     | Vote                   |
|-----------|--------------|------------------------|
| Chap. 001 | 241 743.39   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 16  | 86 262.70    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 20  | 35 000.00    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 204 | 8 327.81     | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 21  | 111 198.42   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 23  | 1 961 435.28 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 027 | 2 700.00     | → Adopté à l'unanimité |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants     | Vote                   |
|-----------|--------------|------------------------|
| Chap. 021 | 1 382 545.92 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 024 | 250 000.00   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 040 | 94 485.92    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 10  | 560 811.98   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 13  | 58 823.78    | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 27  | 100 000.00   | → Adopté à l'unanimité |

► Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

---

### **2) BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE :**

| Prévisions     | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Investissement | 80 238.76 € | 80 238.76 € |
| Fonctionnement | 77 582.00 € | 77 582.00 € |

### **Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants  | Vote                   |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chap. 042 | 77 582.00 | → Adopté à l'unanimité |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants  | Vote                   |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chap.002  | 4 386.45  | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 70  | 70 538.79 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 77  | 2 656.76  | → Adopté à l'unanimité |

### **Section d'investissement :**

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants  | Vote                   |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chap. 040 | 2 656.76  | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 16  | 77 582.00 | → Adopté à l'unanimité |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants  | Vote                   |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chap. 040 | 80 238.76 | → Adopté à l'unanimité |

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

---

### **3) BUDGET ANNEXE DU CLSH :**

| Prévisions     | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Investissement | 0.00 €       | 0.00 €       |
| Fonctionnement | 305 555.00 € | 305 555.00 € |

### **Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants   | Vote                   |
|-----------|------------|------------------------|
| Chap. 011 | 70 555.00  | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 012 | 235 000.00 | → Adopté à l'unanimité |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants   | Vote                   |
|-----------|------------|------------------------|
| Chap.013  | 6 000.00   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 70  | 117 000.00 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 74  | 111 555.00 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 75  | 71 000.00  | → Adopté à l'unanimité |

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix. (à

---

### **4) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU GOLF :**

| Prévisions     | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Investissement | 35 590.33 €  | 35 590.33 €  |
| Fonctionnement | 232 276.62 € | 232 276.62 € |

**Section de Fonctionnement :**▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants   | Vote                   |
|-----------|------------|------------------------|
| Chap. 011 | 9 000.00   | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 023 | 18 138.10  | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 65  | 200 126.25 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 66  | 5 012.27   | → Adopté à l'unanimité |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants   | Vote                   |
|-----------|------------|------------------------|
| Chap.002  | 85 414.72  | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 75  | 146 861.90 | → Adopté à l'unanimité |

**Section d'investissement :**▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants  | Vote                   |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chap. 001 | 17 452.23 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 16  | 18 138.10 | → Adopté à l'unanimité |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants  | Vote                   |
|-----------|-----------|------------------------|
| Chap. 021 | 18 138.10 | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 10  | 17 452.23 | → Adopté à l'unanimité |

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix. (à

**5) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT UR-GELDI :**

| Prévisions     | Dépenses       | Recettes       |
|----------------|----------------|----------------|
| Investissement | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Fonctionnement | 1 008 171.43 € | 1 008 171.43 € |

**Section de Fonctionnement :**▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants   | Vote                   |
|-----------|------------|------------------------|
| Chap. 011 | 12 779.38  | → Adopté à l'unanimité |
| Chap. 65  | 995 392.05 | → Adopté à l'unanimité |



▪ Recettes :

| Chapitres | Montants     | Vote                          |
|-----------|--------------|-------------------------------|
| Chap.002  | 1 008 171.43 | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix. (à

**6) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT IGELDIA :**

| Prévisions     | Dépenses       | Recettes       |
|----------------|----------------|----------------|
| Investissement | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Fonctionnement | 1 494 198.43 € | 1 494 198.43 € |

**Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants     | Vote                          |
|-----------|--------------|-------------------------------|
| Chap. 011 | 50 000.00    | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 65  | 1 444 198.43 | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants     | Vote                          |
|-----------|--------------|-------------------------------|
| Chap.002  | 1 494 198.43 | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

**7) BUDGET ANNEXE DE LA CANTINE SCOLAIRE :**

| Prévisions     | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Investissement | 0.00 €       | 0.00 €       |
| Fonctionnement | 195 735.00 € | 195 735.00 € |

**Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses :

| Chapitres | Montants   | Vote                          |
|-----------|------------|-------------------------------|
| Chap. 011 | 71 550.00  | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 012 | 124 185.00 | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

▪ Recettes :

| Chapitres | Montants   | Vote                          |
|-----------|------------|-------------------------------|
| Chap. 013 | 235.00     | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 70  | 165 000.00 | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 74  | 500.00     | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |
| Chap. 75  | 30 000.00  | → <i>Adopté à l'unanimité</i> |

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

~~~~~

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

**3. Reconduction d'une convention de mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives avec les communes d'Arcangues et Arbonne ;**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER qui laisse la parole à M. Fabien RAVIER

Une rencontre a eu lieu avec les DGS d'Arcangues et Arbonne pour faire évoluer la convention.

Cet agent a beaucoup d'expérience et de compétences. Il intervient sur le temps scolaire mais également périscolaire et centre de loisirs. Quelques points ont été revus, notamment concernant l'entretien professionnel annuel.

Monsieur Le Maire ajoute que cela était une volonté de la mairie de pérenniser cet emploi. C'est un agent très volontaire.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

**4. Création d'emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

L'embauche de contractuels est une possibilité donnée aux communes pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ou un besoin occasionnel.

Emmanuelle DALLET : ce sont des animateurs reconnus par « Jeunesse et sports » pour encadrer les enfants fréquentant le centre de loisirs cet été.

Il est proposé au conseil municipal de créer 20 emplois, afin de pouvoir répondre aux contraintes sanitaires imposées en raison de l'épidémie de Covid-19 et les taux d'encadrement à respecter. Cependant, il est possible que tous les emplois créés ne soient pas pourvus, cela dépendra de la fréquentation.

Valérie ETCHART : Faut-il plus de personnel en raison du protocole sanitaire imposé ?

Céline FAYS : Oui, 1 animateur pour 10 enfants au lieu de 12 en extérieur.

Yannick BASSIER : De plus, la réglementation impose de garder des groupes hermétiques. Pour le camp organisé à Saint-Jean-de-Luz du 27 au 31 juillet, le directeur du CLSH a proposé 2 groupes de 12.

Pour : 23 (dont un pouvoir)  
Abstention : 0  
Contre : 0

➤ Adopté à l'Unanimité

~~~~~

➤ **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE :**

**5. Election des représentants de la commune auprès des différents organismes intercommunaux**

**1. La Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque :**

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire ;

Candidat : M. Cédric BRESAC

|              | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| Nbre de voix | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne M. Cédric BRESAC pour représenter la commune auprès de la Mission Locale Pays Basque.*

**2. Le SDEPA :**

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant;

Candidats : M. Philippe ENSALES, titulaire  
M. Arnaud PAVLOVSKY, suppléant

| Nbre de voix | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| P. ENSALES   | 23   | 0      | 0          |
| A. PAVLOVSKY | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne M. Philippe ENSALES, délégué titulaire et M. Arnaud PAVLOVSKY, délégué suppléant, pour représenter la commune auprès SDEPA.*

**3. Le Syndicat de la Nive Maritime :**

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant;

Candidats : M. Philippe BIGOTEAU, titulaire  
M. Christian GARRIGUES, titulaire  
Mme Fleur BEYRIS, suppléante

| Nbre de voix | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| P. BIGOTEAU  | 23   | 0      | 0          |
| C. GARRIGUES | 23   | 0      | 0          |
| F. BEYRIS    | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne M. Philippe BIGOTEAU & M. Christian GARRIGUES, délégués titulaires et Mme Fleur BEYRIS, déléguée suppléante, pour représenter la commune auprès du Syndicat de la Nive Maritime.*

#### 4. La SOGOLFMIX :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire. Monsieur Le Maire demande au délégué qui sera désigné, d'étudier, après la première réunion, l'intérêt pour la commune, de rester au sein de cette structure.

Candidat : M. Yannick BASSIER

|              | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| Nbre de voix | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne M. Yannick BASSIER pour représenter la commune auprès de la SOGOLFMIX.*

#### 5. Le Syndicat Intercommunal TXAKURRAK :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant;

Candidats : Mme Guénael LE CAM, titulaire  
Mme Valérie RECART, suppléante

| Nbre de voix | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| G. LE CAM    | 23   | 0      | 0          |
| V. RECART    | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne Mme Guénael LE CAM, déléguée titulaire et Mme Valérie RECART, déléguée suppléante, pour représenter la commune auprès du Syndicat intercommunal TXAKURRAK.*

#### 6. La SEM du Golf :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués titulaires ;

Candidats : M. Paul BAUDRY, titulaire  
M. Bernard COMBES, titulaire

| Nbre de voix | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| P. BAUDRY    | 23   | 0      | 0          |
| B. COMBES    | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne Ms Paul BAUDRY & Bernard COMBES, délégués titulaires, pour représenter la commune auprès de la SEM du Golf.*

#### **7. Le Correspondant Défense :**

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

Candidat : M. Marc PERRIER

|              | Pour | Contre | Abstention |
|--------------|------|--------|------------|
| Nbre de voix | 23   | 0      | 0          |

➤ *Le Conseil Municipal désigne M. Marc PERRIER en qualité de Correspondant Défense.*

#### **6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;**

Liste unique des candidats : M. Frédéric ETCHEGARAY, M. Yannick BASSIER, M. Michel LAHORGUE, Mme Valérie ETCHART, Mme Nathalie HARAN, Mme Guénael LE CAM.

Monsieur Le Maire propose qu'en fonction des dossiers, les commissions travaux et finances soient conviées à participer aux réunions de la CAO afin d'apporter leur expertise sur les dossiers étudiés.

Nombre de voix obtenues :

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

#### ➤ **URBANISME**

#### **7. Dénomination d'une voie privée communale ;**

Rapporteur : M. Michel LAHORGUE

Proposition est faite de nommer la voie privée perpendiculaire au Chemin de Pétaboure, située entre les parcelles AD n°0002 & 0003, Allée Ttuku Ttku.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

#### ➤ **SOCIAL**

#### **8. Fixation du tarif du séjour multi-activités organisé par le service enfance-jeunesse du 20 au 24 juillet 2020 à Ordiarp ;**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET

Ce camp est destiné à 16 jeunes fréquentant le local. Il se déroulera à Ordiarp du 20 au 24 juillet 2020.

Le tarif fixé prend en compte les trajets aller-retour avec deux minibus, l'hébergement en gîte en autonomie, la nourriture et les activités (rafting, piscine, visites de château...).

Il est nécessaire de délibérer afin de démontrer que le séjour ne sert pas à dégager des bénéfices. Le tarif proposé de 195€ correspond au coût réel du séjour.

Pour : 23 (dont un pouvoir)  
Abstention : 0  
Contre : 0

➤ Adopté à l'Unanimité

~~~~~

Avant de clore la séance, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, qu'un nouvel agent vient d'être recruté au service administratif, en remplacement de Marie-Dominique OYHARCABAL, en congés, puis à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

C'est une personne qui était en disponibilité depuis le 31 mai 2020, puis en remplacement à la mairie d'Ustaritz depuis un mois et qui occupait un poste de secrétaire de Mairie dans deux petites communes.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h25.***

Fait à Bassussarry, le 10 juillet 2020.

Le Maire,  
Paul BAUDRY

  
